



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

TROPHÉES

**MA VILLE
MON ARTISAN**

ÉDITION 2023

MA COMMUNE AGIT POUR L'ARTISANAT

➤ [ARTISANAT.FR](https://www.artisanat.fr) #MaVilleMonArtisan

DOSSIER DE PRESSE



Salon des maires
et des collectivités locales

Partenaire officiel

 **médicis**
Votre mutuelle retraite
Groupe malakoff humanis

Partenaire média

LCP
ASSEMBLÉE NATIONALE

SOMMAIRE

➤	Découvrez les lauréats 2023	3
➤	Trophée Développement Économique et Emploi	7
➤	Trophée Développement durable / Éco-responsable	9
➤	Trophée Culture et Patrimoine	10
➤	Trophée Coup de Coeur Médicis	12
➤	Un réseau de proximité	13

Contact presse : presse@cma-france.fr

Découvrez les lauréats 2023

Mettre en avant les villes et collectivités territoriales qui par leurs actions et leurs initiatives encouragent le développement de l'économie de proximité et des entreprises artisanales : tel est l'objectif du prix Ma Ville Mon Artisan, créé et organisé depuis cinq ans, par le réseau des CMA en partenariat avec Médecis, avec le soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) et de la chaîne de l'actualité parlementaire et politique LCP-Assemblée nationale.

Le réseau des CMA est particulièrement impliqué sur tous les territoires, auprès des élus et des acteurs socio-économiques, pour les accompagner dans leur stratégie de développement de l'activité artisanale, gage d'attractivité et de maintien des emplois locaux.

Pour cette édition 2023, le jury, réuni le 25 octobre par le président de CMA France, Joël Fourny, composé de représentants de l'artisanat, de parlementaires et journalistes, a délibéré et récompensé 7 territoires de toutes tailles, dans les catégories suivantes :

- Développement économique et emploi ;
- Développement durable et éco-responsable ;
- Culture et patrimoine ;
- Trophée coup de coeur Médecis

Cette année, des mentions spéciales du jury ont à nouveau été décernées pour des communes bénéficiaires du programme «Petites Villes de Demain» avec la participation de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT).





“ Convaincu que la vitalité des territoires passe par l’artisanat, le réseau des CMA a créé il y a cinq ans le prix « Ma Ville Mon Artisan ». Ce prix met en avant les collectivités et les EPCI qui, par leurs actions, encouragent le développement économique des territoires et des entreprises artisanales. Il concrétise également l’engagement du réseau des CMA à leurs côtés pour les accompagner dans leurs démarches. Les CMA déploient en effet partout en France des actions spécifiques destinées à les appuyer dans leur stratégie de développement, d’animation et de promotion des territoires. Cette année encore, le prix « Ma Ville Mon Artisan » récompensera des initiatives concrètes et pertinentes en faveur de l’artisanat, secteur qui contribue de manière significative à la qualité de vie de nos concitoyens. Je souhaite que de nombreuses communes puissent s’en inspirer et bénéficier, elles aussi, de l’expertise du réseau des CMA . »

Joël Fourny, président de CMA France



“ Le rayonnement des territoires passe par la mise en valeur de leurs acteurs et des savoir-faire locaux. Les collectivités ont vocation à soutenir leur tissu artisanal et faciliter le développement et la valorisation des entreprises qui le composent. Reconnaître et récompenser cette action est tout l’objet de ce prix. C’est pourquoi l’ANCT à travers le programme « Petites villes de demain » est particulièrement fière de participer à cette nouvelle édition du prix « Ma Ville Mon Artisan », et notamment par la remise des mentions « Petites villes de demain ». C’est notamment à travers cette vision partagée et engagée du territoire que l’ANCT est heureuse de soutenir les collectivités œuvrant pour la mise en valeur de l’artisanat sous toutes ses formes. »

**Emmanuelle Le Bris, Directrice adjointe
Programme « Petites villes de demain »**



“ Médicis, pour la cinquième année consécutive, est partenaire principal du prix « Ma Ville Mon Artisan » Trois catégories sont cette année mises à l'honneur : Le développement économique et emploi, le développement durable et la culture et le patrimoine. Toutes les communes ou communautés de communes sélectionnées dans ces catégories participent activement par leurs actions au dynamisme des territoires. Médicis, en qualité de partenaire retraite des chefs d'entreprise et indépendants, partage avec CMA France son souhait de valoriser les territoires, les cœurs de ville dont ces chefs d'entreprise, ces indépendants, artisans, commerçants sont des acteurs de premier plan, au travers notamment du lien social qu'ils permettent, des emplois qu'ils génèrent, et de la qualité des produits qu'ils fabriquent. Médicis est très fière de remettre un prix coup de cœur à l'une de ces communes engagées. »

Christian Martin, président de Médicis



“ LCP-Assemblée nationale, chaîne politique et parlementaire, cultive une démarche et un engagement citoyens sur son antenne. Soucieuse de toujours renforcer l'enracinement du parlement dans les territoires, LCP-Assemblée nationale se tient aux côtés du prix Ma Ville Mon artisan, qui souligne combien l'artisanat constitue une force vive de notre pays.

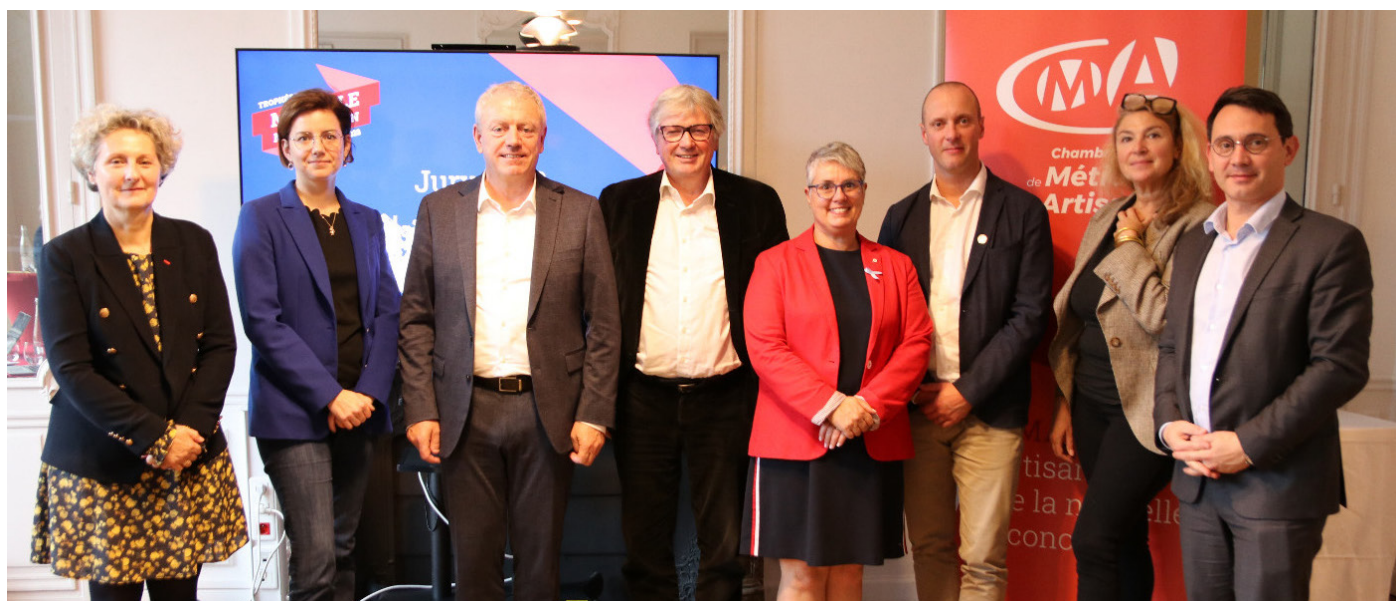
À ce titre, LCP-Assemblée nationale s'enorgueillit de ce partenariat avec le réseau des CMA, qui soutient le travail de nos artisans, dynamise l'économie locale et contribue à l'attractivité de nos territoires.

LCP reste ainsi, grâce à ce partenariat, fidèle à ses missions premières de donner du sens et de créer du lien »

Bertrand Delais, président directeur général LCP

Composition du jury national

- **Robert Bassols**, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales
- **Anne Brugnera**, Députée du Rhône (Renaissance), membre de la délégation aux Collectivités locales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale
- **Bernard Delcros**, Sénateur du Cantal (Union centriste), membre de la délégation aux Collectivités locales et à la décentralisation du Sénat, Président du Parlement rural
- **Julien Gondard**, Directeur général de CMA France
- **Bénédicte Gosset**, Directrice de la communication LCP-Assemblée Nationale
- **Joël Fourny**, Président de CMA France
- **Emmanuelle le Bris**, Directrice adjointe Programme « Petites villes de demain »
- **Julien Marsac**, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan
- **Christian Martin**, Président de Médicis
- **Fabienne Munoz**, Présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

LAURÉATE

Saint-Julien-en-Saint-Alban (07)

1 500 habitants – 36 entreprises artisanales



La commune de Saint-Julien-en-Saint-Alban est au plus proche des acteurs économiques du territoire.

A la suite de rendez-vous réguliers avec les artisans, comme les petits déjeuners des entrepreneurs, et une volonté municipale de dynamiser le centre-bourg, un projet de zone économique intitulé « Cœur d'Ouvèze » a vu le jour dès 2016.

Sur un hectare, au centre du village, cette zone réunit des activités artisanales, commerciales, un pôle de santé et de l'habitat groupé et individuel.

Cette zone, en fin de construction, est inaugurée le 18 novembre 2023.

ACTIONS

Depuis 2014, la volonté du Conseil municipal est de faire de Saint-Julien-en-Saint-Alban un pôle d'attractivité et de services dans la Vallée de l'Ouvèze - vallée rurale faisant le lien entre la Vallée du Rhône et Privas.

La zone «Cœur d'Ouvèze» s'impose désormais en centralité dans cette vallée.

Ce projet de demain permet :

- de renforcer le tissu artisanal existant en évitant l'implantation de grande surface, et en périphérie de commune
- de développer du lien social au cœur du village
- de créer de l'emploi local
- de valoriser les savoir-faire locaux
- et, à terme, de conforter la démographie de la commune

En collaboration avec la CMA Auvergne-Rhône-Alpes / Ardèche

MENTION SPÉCIALE « PETITE VILLE DE DEMAIN »

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (62)

105 000 administrés – 2 500 entreprises artisanales



La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 53 communes et comporte 105 000 habitants. Un projet de territoire définit les grandes orientations de l'intercommunalité jusqu'en 2026 parmi lesquelles figurent le développement économique et de l'emploi - avec l'artisanat comme axe majeur - le soutien à l'habitat, le tourisme, la formation et la transition écologique.

Tout est fait en concertation et en collaboration avec les acteurs économiques du territoire, notamment au sein de la Maison du Développement Economique, lieu regroupant l'ensemble des acteurs, dont la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, favorisant les échanges et le travail collaboratif.

ACTIONS

Un programme annuel est défini avec les partenaires (CCI, CMA, BGE, IPSO, IPEPSO, Station, la Région). Ces actions ont pour vocation d'accompagner les entreprises dans toutes les étapes de leur vie de la sensibilisation à la création.

La CAPSO développe le parcours du créateur avec des équipements tels que la Maison du Développement Economique, la couveuse d'entreprises, la pépinière d'entreprises, le bus de la Création d'entreprise mais aussi via un concours (Mission entreprendre), un salon (JO de la création d'entreprise). Elle soutient aussi les entreprises et les artisans à leur étape de prospection et de développement par des outils et des aides financières.

Elle valorise la ressource territoire au service du développement endogène du territoire autour de 5 axes stratégiques :

- Valoriser la filière gastronomie / produits du terroir
- Promouvoir l'éco-tourisme dans le Marais audomarois
- Soutenir le développement local de la filière bois
- Faire des sports de nature et de bien-être un levier de développement local
- Actions transversales.

En collaboration avec la CMA Hauts-de-France / Pas-de-Calais

DÉVELOPPEMENT DURABLE/ ÉCO-RESPONSABLE

LAURÉAT

Eurométropole de Strasbourg (67)

500 000 habitants - 13 569 entreprises



Au 1^{er} janvier 2023, l'artisanat représente 12 669 entreprises et 900 établissements secondaires sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, soit 13 569 établissements dont 5 654 autoentrepreneurs. L'Eurométropole de Strasbourg regroupe ainsi 41,8 % des établissements artisanaux bas-rhinois.

L'Eurométropole de Strasbourg agit en faveur de l'artisanat au travers de diverses politiques depuis de nombreuses années.

ACTIONS

L'Eurométropole **soutient l'entrepreneuriat et les futurs artisans** en étant le principal partenaire financier du salon « Créer sa Boîte en Alsace », organisé depuis plus de 10 ans par la Chambre de Métiers d'Alsace, en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole et l'Université de Strasbourg. Elle soutient également la CMA pour l'organisation de la Fête de l'Artisanat et les métiers d'art avec le salon européen « Résonances ».

La collectivité **accompagne la transition numérique des artisans** grâce au dispositif « Beecome » lancé en 2019 (plus de 120 artisans bénéficiaires à ce jour). Diagnostic numérique réalisé par la CMA, pris en charge par l'EMS, avec une aide financière à l'investissement numérique.

En 2021, en lien avec son Plan Climat à horizon 2030, l'Eurométropole de Strasbourg a instauré le **Pacte pour une économie locale durable** qui vise à assurer un développement équilibré, sobre en ressources, à l'impact réduit sur l'environnement. C'est dans ce cadre que la collectivité et la CMA ont accentué leur collaboration pour accélérer la transition écologique des entreprises artisanales à travers trois initiatives : **Repar'acteurs, éco-défis des commerçants et artisans** et l'**Opération collective « eau »**.

En collaboration avec la CMA Grand Est / Alsace

CULTURE ET PATRIMOINE

LAURÉAT

Sallertaine (85)

3 200 habitants – 113 entreprises



L'engagement de la municipalité de Sallertaine en faveur de l'activité artisanale s'inscrit dans une perspective de développement initiée depuis plus de trente ans. Consécutivement à la création d'une association œuvrant pour l'artisanat d'art, la Commune de Sallertaine a entrepris dès 1995 une démarche inclusive globale d'animation et de soutien aux métiers d'art via l'acquisition de foncier bâti.

Fruit de cette politique active, la commune s'est vu décerner le label « Ville et Métiers d'Art » en 2010. Une récompense qui a permis de dynamiser les relations entre l'association « l'Île aux Artisans » qui a désormais en charge le volet « animations »

de ce projet. La ville de Sallertaine est aujourd'hui l'unique commune vendéenne labellisée « Ville et Métiers d'Art ».

ACTIONS

- **L'initiative principale en faveur de l'artisanat d'art** repose sur l'acquisition progressive de maisons mises en vente dans le village, leur restauration en locaux exclusivement destinés aux artisans d'art avec un loyer très avantageux que ce soit pour une courte ou une longue période. En appui de cet investissement financier, un comité de pilotage a été mis en place pour sélectionner les candidatures.
- **Un patrimoine important** : Sallertaine est un village de caractère, remarquable grâce à ses deux églises. Des efforts ont été entrepris depuis plusieurs années pour valoriser le patrimoine (restauration de l'église romane, aménagement du jardin de Vaulieu...). Des entreprises Métiers d'Art spécialisées dans la restauration du patrimoine ont participé à ces chantiers, notamment des entreprises labellisées Entreprise du Patrimoine Vivant.
- **Embellissement du village** : Dans le cadre de l'aménagement du bourg, des travaux importants de rénovation et d'embellissement du centre du village ont été conduits afin de faciliter et sécuriser le déplacement des piétons tout en mettant en valeur le patrimoine, avec la réfection du parvis de la nouvelle église. La région et le département ont supporté la moitié du coût financier de cette opération. D'autres restaurations sont prévues en 2024 avec des artisans d'art de la région.

En collaboration avec la CMA Pays de la Loire / Vendée

MENTION SPÉCIALE « PETITE VILLE DE DEMAIN » Ferrières-en-Gâtinais (45)

17 324 administrés – 7 entreprises artisanales



Petite Cité de caractère, la commune de Ferrières-en-Gâtinais s'est engagée en faveur du développement des métiers d'art, avec la création de la Maison des métiers d'art dès 2005 et la labellisation « Ville et Métiers d'art » en 2006.

Depuis la prise de compétence culture en 2016, la Communauté de commune des 4 vallées (CC4V) a clairement affirmé son soutien aux métiers d'art sur l'ensemble de son territoire. Les deux collectivités travaillent conjointement dans le but de permettre une mise en valeur du patrimoine comme levier de développement touristique et ont notamment participé à l'élaboration, avec la CMA du Loiret à l'élaboration d'une route des métiers d'art.

Récemment, la Maison des métiers d'art s'est engagée dans la Fabrique des savoir-faire contemporains, projet de développement régional d'un réseau pluridisciplinaire ayant pour vocation de croiser et de favoriser les projets entre des artisans d'art, des artistes, des designers, des pôles d'innovation techniques et des entreprises aux savoir-faire d'excellence.

ACTIONS

- **La Maison des métiers d'art :** La Maison propose de nombreux projets pédagogiques adaptés, sur plusieurs séances et pour tout âge, ainsi que des ateliers de pratique accessibles pour tous et auxquels participent les établissements scolaires. Ce lieu permet une mise en réseau des artisans et de soutien à leur activité et leur développement. Les formations professionnelles y sont présentées afin de montrer que les métiers d'art sont tournés vers le futur.
- **Participation à des événements :** La collectivité participe chaque année aux Journées européennes des métiers d'art (Jema) et aux Journées européennes du patrimoine (JEP) en organisant des événements afin de redynamiser son centre-bourg, avec notamment des démonstrations d'artisans, des expositions, des visites du patrimoine restauré et des spectacles vivants. Elle soutient également la Biennale des métiers d'art depuis 2018 et propose des expositions tout au long de l'année.

En collaboration avec la CMA Centre-Val de Loire / Indre-et-Loire

TROPHÉE COUP DE CŒUR MÉDICIS

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (62)

279 917 administrés – 4 000 entreprises artisanales

dont 1 376 dans les communes de moins de 3 000 habitants



La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) s'est fixée comme enjeu stratégique, dans le cadre de son projet de développement économique, d'agir pour une économie de proximité porteuse de diversité et de cohésion socio-économique. Dans ce cadre, elle a souhaité accompagner le développement de l'artisanat, en particulier dans les 74 communes rurales de son territoire (moins de 3 000 habitants). Présent aussi bien en zone urbaine, périurbaine que

rurale, l'artisanat constitue un élément incontournable du maillage économique et social du territoire régional.

ACTIONS

La CABBALR et la CMA se sont engagées dans un partenariat renforcé, fondé sur la complémentarité et favorisant la convergence de leurs actions et stratégies autour des axes suivants :

- **Identifier les forces et les faiblesses de l'artisanat local et accompagner depuis la création jusqu'à la transmission/reprise**, le maintien et le développement de l'activité artisanale du territoire en mobilisant l'offre de services de la CMA avec le soutien financier de la communauté d'agglomération.
- **Développer les partenariats et les synergies pour un artisanat plus visible et plus intégré**, favorisant (notamment via l'apprentissage) le maintien et la création d'emploi local. La CABBALR s'est engagée à apporter un soutien financier à la conduite de ce programme, permettant le financement à hauteur de 60 000 € par année, d'un poste de conseiller économique de la CMA, entièrement dédié à la réalisation des objectifs partagés.

En collaboration avec la CMA Hauts-de-France / Pas-de-Calais

Un réseau de proximité

Acteur référent dans l'accompagnement des entreprises artisanales, les CMA accompagnent près de **300 000 entrepreneurs** chaque année **partout en France**.

Le réseau des CMA, c'est aussi **11 000 collaborateurs**, experts pour :

- **Accompagner, conseiller et former les artisans** tout au long de la vie de leur entreprise, de la création à la cession ;
- **Former** de futurs artisans grâce à l'**apprentissage** ;
- Accompagner les collectivités dans le **développement de l'artisanat** local.

CMA, artisans
de la nouvelle économie

Contact presse : presse@cma-france.fr





Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

TROPHÉES

MA VILLE MON ARTISAN

ÉDITION 2023



[ARTISANAT.FR](https://www.artisanat.fr)

#MaVilleMonArtisan



Salon des maires
et des collectivités locales

Partenaire officiel



Partenaire média

